
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 10 septembre 2020 à 9 h
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Claras
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Claras

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Daniel Bussièras, chef de division – communications
Mme Marie Désilets, chef de division – bibliothèques
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion
Mme Marie-Ève Rioux, secrétaire de direction

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 255

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2020, à 9 h.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation signifiés aux membres du conseil;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2020, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

CA20 10 256

Adjuger à Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 329 777,04 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger, autoriser une dépense de 32 977 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 8 400 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour les honoraires de laboratoire de surveillance et autoriser une dépense totale de 371 154,04 \$.

Appel d'offres 1076 / 3 soumissionnaires

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 329 777,04 \$, taxes incluses, le contrat 1076 pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger;

QUE soit autorisée une dépense de 32 977 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 8 400 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour les honoraires de laboratoire de surveillance;

QUE soit autorisée une dépense totale de 371 154,04 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208109001

CA20 10 257

Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1207987005

CA20 10 258

Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-041, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155 boul. Saint-Vital par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-041, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155 boul. Saint-Vital par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049;

ET QUE soit ratifiée la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1194602002

CA20 10 259

Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-042, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016 rue Charny par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-042, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016 rue de Charny par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049;

ET QUE soit ratifiée la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1194602001

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens pouvaient transmettre leurs questions par téléphone ou par courriel à tout moment avant la séance. Aucune question n'a été reçue.

70.01

À 9 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement